

le vendredi 10 décembre 2004

10 h

Prière.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du Front commun pour la justice sociale, qui exhorte le gouvernement à accroître les taux d'aide au revenu et le salaire minimum. (Pétition 9.)

M^{me} Robichaud (Baie-de-Miramichi) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du Front commun pour la justice sociale, qui exhorte le gouvernement à accroître les taux d'aide au revenu et le salaire minimum. (Pétition 10.)

M^{me} Weir (Saint John Harbour) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du Front commun pour la justice sociale, qui exhorte le gouvernement à accroître les taux d'aide au revenu et le salaire minimum. (Pétition 11.)

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du comté de Restigouche, qui exhorte le gouvernement à édicter sans tarder une loi sur l'équité salariale. (Pétition 12.)

M. Doucet donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. Jamieson, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance, les notes de service, les analyses et les appels d'offres, relativement aux précipitateurs et aux purificateurs à Coleson Cove.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 16 h 30.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le mardi 14 décembre 2004, s'ajourne au mercredi 15 décembre 2004 à 13 h.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 17 décembre 2004, s'ajourne au mardi 4 janvier 2005;

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte le calendrier de séance 2005 suivant à la reprise, le 4 janvier 2005, de la deuxième session de la 55^e législature :

du mardi 4 janvier au vendredi 7 janvier,
du mardi 18 janvier au vendredi 21 janvier,
du mercredi 30 mars au vendredi 1^{er} avril,
du mardi 5 avril au vendredi 8 avril,
du mardi 12 avril au vendredi 15 avril,
du mardi 26 avril au vendredi 29 avril,
du mardi 3 mai au vendredi 6 mai,
du mardi 10 mai au vendredi 13 mai,
du mardi 24 mai au vendredi 27 mai,
du mardi 31 mai au vendredi 3 juin,
du mardi 7 juin au vendredi 10 juin ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 10 juin 2005, s'ajourne au mardi 6 décembre 2005;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans toute période d'ajournement, il puisse donner avis qu'il a acquis cette conviction et indiquer dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre. (Motion 22.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 22, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant les communautés rurales*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 13 h.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. Holder, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi concernant les communautés rurales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. C. LeBlanc, appuyé par M. Malley, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 décembre 2004

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Holder, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat se poursuit ; il est ajourné sur la motion de M. McGinley.

L'hon. M. Green offre les condoléances des parlementaires à l'hon. M. Mesheau, en deuil de sa mère, Edith Cavell Mesheau, morte subitement.

La séance est levée à 16 h 30.